

Le duc BERNARD échouera dans sa mission de ramener le pays sous la souveraineté de Guillaume I<sup>er</sup> ; il se retirera en cédant ses pouvoirs à Goedecke, président de la commission gouvernementale.

La situation se présentait donc comme suit :

Le plat pays gouverné par J.-B. THORN, recevra ses directives d'Arlon.

La capitale Luxembourg par contre recevra les siennes du référendaire intime STIEFF par l'intermédiaire de Goedecke faisant fonction de gouverneur.

La garnison prussienne était sous les ordres du gouverneur militaire le prince LOUIS de Hesse-Hombourg.

Le 4 juin 1831 LEOPOLD de Saxe Cobourg fut proclamé roi du nouveau royaume de Belgique. Les députés luxembourgeois avaient voté pour le duc de Nemours, fils de Louis-Philippe roi des Français.

Le sort du Luxembourg devra, selon le « traité des 18 articles » signé à Londres le 26 juin 1831, faire l'objet de pourparlers entre les Pays-Bas et la Belgique.

Cette fois, ce fut la Hollande qui s'opposa. Elle déclara la guerre à la Belgique, laquelle secourue par une armée française, resta victorieuse.

Finalement les puissances signèrent le 15 octobre 1831 à Londres « le traité des 24 articles » qui prévoit la cession des districts wallons à la Belgique et l'occupation provisoire du pays par celle-ci. Ces clauses furent acceptées par Bruxelles, mais non par la Hollande.

Cette situation durera au delà de 7 ans jusqu'au 19 avril 1839.

A plusieurs reprises Guillaume I<sup>er</sup> avait tenté d'obtenir la révision du traité des 24 articles, mais, découragé, il fit savoir finalement aux puissances qu'il s'inclinait. Le traité fut ainsi ratifié à Londres le 19 avril 1839.

Il stipulait :

- a) la cession des territoires wallons à la Belgique — III<sup>me</sup> démembrement —,
- b) le maintien de la garnison prussienne,
- c) l'union personnelle avec la Hollande,
- d) l'indépendance politique du pays sous la garantie des puissances.

Le pays avait obtenu au début de la révolution belge en 1830 son « autonomie administrative », maintenant en 1839 son « indépendance politique » fut reconnue et garantie.

Pour arriver à une indépendance complète il ne restait donc que 3 pas à franchir :

- 1) la rupture du lien fédéral qui nous unissait à l'Allemagne,
- 2) l'évacuation de la garnison prussienne (traité de Londres 1867),
- 3) la suppression de l'union personnelle avec la Hollande (avènement du Grand-Duc Adolphe en 1890).